

Monsieur le Procureur de la République
TRIBUNAL CORRECTIONNEL
ANGOULEME
CHAMBRE 3
Place Francis Louvel
CS 30214
16007 ANGOULEME CEDEX

Aussac-Vadalle, le 03 mars 2021

Objet : Constitution de partie civile

PJ : mémoire de frais, courrier du 26/09/2017 et courrier du 14/05/2018

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai bien reçu l'avis à victime relatif à l'affaire sus-référencée.

Par la présente, je me constitue « partie civile » à l'audience du 22/09/2021 afin que mon préjudice, dont le détail figure ci-dessous, soit consigné dans le jugement que vous rendrez à l'encontre de :

Monsieur JOUZEAU Etienne

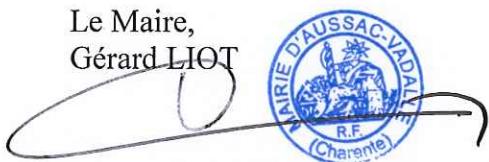
DETAIL DU PRÉJUDICE : dommages domaine public.

MONTANT TOTAL du PRÉJUDICE : 252.80 €.

Vous voudrez bien prendre note de cette constitution.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie 61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr

Internet : www.aussac-vadalle.fr